



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2013

N° 2013-11-07-12

**TRAVAUX DE VOIRIES 2013 – RUE DU GENERAL LECLERC
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le 7 novembre 2013 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 25 octobre 2013

Date d'affichage de la convocation : 25 octobre 2013

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET – Mme LELAY - M. BISSON
Mme LÉMERÉ - M. PIERRON, adjoints.
M. CALLIOT - M. LHENRY - Mme MILLOT - M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT –
M. PERNET – Mme LEFORT - M. CHOUARD - Mme THILLY – Mme MASSON - M. ANTUNES

EXCUSES : Mme MOREAU donne pouvoir à Mme MILLOT
 Mme CORREIA donne pouvoir à M. ANTUNES
 Mme DORTA donne pouvoir à M. FENAT

ABSENTS :

Mme GABREL
M. SMITH
M. JOSEPH
M. CARRASCO
M. BESSON

Membres en exercice : 29
Membres présents : 21
Procurations : 3
Votants : 24

Secrétaire de séance : M. PEROT

12/ TRAVAUX DE VOIRIES 2013 – RUE G. LECLERC
DEMANDE DE SUBVENTION

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Ville de Fagnières envisage la réalisation des travaux suivants :

- Réfection de trottoirs et amélioration de la sécurité dans la rue du Général Leclerc

Considérant que ce projet peut prétendre à un soutien financier par le Département de la Marne au titre des amendes de police

Considérant le plan de financement suivant :

	Assiette HT	taux	montant
Département de la Marne	77 250 €	30 %	23 175 €
Commune	77 250 €	70 %	54 075 €
Total	77 250 €	100 %	77 250 €

Considérant que la subvention sollicitée est une ressource nécessaire à la réalisation du projet

Il vous est proposé d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances ;

OUI l'exposé qui précède

SOLLICITE auprès du Département de la Marne un soutien financier au titre des amendes de police

ADOpte le plan de financement

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Résultat du vote :

- Voix pour : 23

- Voix contre : 0

- Abstentions : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX